

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

OBJET : Création des commissions communales.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer cinq commissions municipales.

- 1 - Commission travaux
- 2 - Commission sécurité
- 3 - Commission gestion du patrimoine
- 4 - Commission fêtes et cérémonies
- 5 - Commission des finances

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission travaux
- 2 - Commission sécurité
- 3 - Commission gestion du patrimoine
- 4 - Commission fêtes et cérémonies
- 5 - Commission des finances

Article 2 : Après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission travaux :

- M. Edmond Bettinger
- M. Laurent Noel
- M. Sébastien Quentin
- M. Cyrille Dalstein
- M. Serge Sobolsky

2 - Commission sécurité :

- M. Edmond Bettinger
- M. Pascal Papst
- M. Laurent Noel
- M. Cyrille Dalstein
- M. Christophe Fistarol
- M. Jérôme Lichner
- Mme Marie Christine Sporen

3 - Commission gestion du patrimoine :

- M. Edmond Bettinger
- Mme Nicole Persem
- M. Pascal Papst
- Mme Cindy Bertrand
- Mme Audrey Graf
- M. Serge Sobolsky
- Mme Marie Christine Sporen

4 - Commission fêtes et cérémonies :

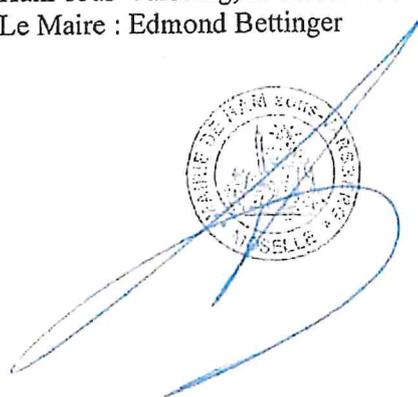
- M. Edmond Bettinger
- Mme Nicole Persem
- M. Pascal Papst
- Mme Cindy Bertrand
- Mme Estelle Dechoux-Doyen
- M. Cyrille Dalstein
- Mme Audrey Graf
- Mme Doris Guyon
- M. Jérôme Lichner
- Mme Marie Christine Sporen
- M. Nicolas Weber
- M. Michel Bauer
- Mme Vanessa Terry

- 5 - Commission des finances :
- M. Edmond Bettinger
 - M. Cyrille Dalstein
 - M. Jérôme Lichner
 - Mme Marie Christine Sporen
 - M. Nicolas Weber
 - Mme Quira Bastian

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle
19 JUIN 2020
COURRIER ARRIVÉ

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

OBJET : Création de la commission d'appel d'offre.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidat suivante a été présentée :

Liste A Sont candidats au poste de titulaire :

M. Laurent Noel

M. Serge Sobolsky

Mme Nicole Persem

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Cyrille Dalstein

M. Jérôme Lichner

M. Pascal Papst

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Ont été proclamés membres de la commission d'appel d'offre :

Liste A titulaires :

M. Laurent Noel

M. Serge Sobolsky

Mme Nicole Persem

suppléants :

M. Cyrille Dalstein

M. Jérôme Lichner

M. Pascal Papst

Publié le : 11.06.2020

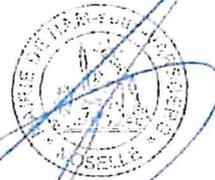
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 11.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

**OBJET : Election des représentants du conseil municipal au conseil
d'administration du CCAS.**

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

(CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée :

Liste A :
- Mme Estelle Dechoux-Doyen
- Mme Marie Christine Sporen
- Mme Nicole Persem
- Mme Doris Guyon
- Mme Bernadette Klemenc

Ont été proclamés, à l'unanimité, membres du conseil d'administration du CCAS :

Liste A :
- Mme Estelle Dechoux-Doyen
- Mme Marie Christine Sporen
- Mme Nicole Persem
- Mme Doris Guyon
- Mme Bernadette Klemenc

Les membres nommés par le maire sont :

- M. Jean-Marc Lancelot
- Mme Claudine Crusem
- M. Jean-Claude Kirsten
- Mme Nadine Maillard
- M. Claude Loesel
- Mme Martine Fetique

Publié le : 11.06.2020

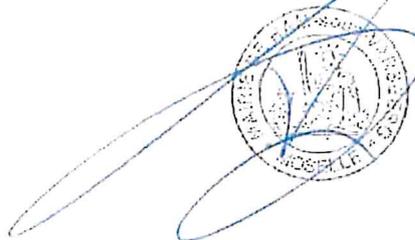
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 11.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

**OBJET : Composition de la Commission Communale des Impôts
Directs.**

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité une liste de 32 noms (cf. annexe I) dans les conditions ci-dessus, pour que cette nomination puisse avoir lieu.

ANNEXE N° I

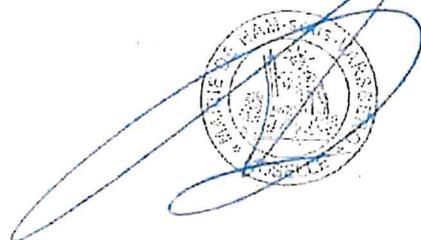
| Civilité | Nom | Prénom | Date de naissance | Adresse | Impositions directes locales |
|---|---------------|-----------------|-------------------|--|------------------------------|
| Col.1 | Col.2 | Col.3 | Col.4 | Col.5 | Col.6 |
| Le maire étant membre de droit de la C.C.M., il ne doit pas être mentionné dans les pages des propositions ci-dessous | | | | | |
| 1 MME | Perren | Nicole | 05/12/1953 | 27 Rue de Scening 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 2 M | Weber | Nicolas | 17/05/1945 | 17 Rue des Jardins 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / CFE |
| 3 MME | Berrano | Clincy | 09/11/1953 | 35B Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 4 M | Lerner | Xérine | 10/01/1950 | 19 Rue Georges Bizet 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 5 MME | Graf | Audrey | 09/02/1981 | 112E Rue de Ham 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / CFE |
| 6 M | Pogst | Paul | 19/04/1974 | 10 Chemin de Riveing 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 7 MME | Dechoux-Eyden | Estelle | 05/05/1979 | 1 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 8 M | Gaemin | Sébastien | 26/03/1979 | 11 Impasse des charpés 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 9 M | Stoclosky | Serge | 22/03/1957 | 97 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 10 MME | Soeren | Marie-Christine | 08/09/1973 | 15 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 11 M | Dalstein | Cyrille | 18/06/1977 | 67 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / CFE |

| Civilité | Nom | Prénom | Date de naissance | Adresse | Impositions directes locales |
|----------|----------------|-------------|-------------------|--|------------------------------|
| Col.1 | Col.2 | Col.3 | Col.4 | Col.5 | Col.6 |
| 12 MME | Bignohé-Arquer | Corinne | 03/02/1958 | 18 Rue de Coen 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 13 M | Noel | Laurent | 09/11/1959 | 51 Rue de l'école 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 14 MME | Guyon | Doris | 06/04/1926 | 25 Rue Hector Berlioz 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 15 M | Fistard | Christophe | 11/05/1935 | 20E Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 16 MME | Kiemenc | Bernadette | 06/06/1923 | 1 Rue de Dissen 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 17 M | Jager | Laurent | 07/10/1954 | 109 Rue de Creuzwald 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF / CFE |
| 18 MME | Resinger | Conora | 09/12/1975 | 6 Rue Hector Berlioz 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 19 M | Stosse | Bruno | 19/11/1954 | 7 Rue Georges Bizet 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 20 MME | Euterbach | Sabrina | 26/07/1971 | 82 Rue de Varsberg 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 21 MME | Puma | Angelique | 16/01/1932 | 38 Rue de l'école 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 22 M | Eutin | Facilee | 24/06/1921 | 6 Clos la reine des prés 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 23 M | Pez | Joseph | 02/07/1955 | 107 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF / CFE |
| 24 M | Vonvesemael | Michael | 31/03/1973 | 3 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | CFE |
| 25 M | Schneider | Jacques | 22/07/1925 | 1A Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 26 M | Leodeune | Jean-Pierre | 11/05/1975 | 11 Rue de la Forêt 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 27 MME | Berrano | Marie-Rose | 27/06/1955 | 92 Rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 28 MME | Mailard | Nadine | 02/12/1959 | 4 Rue de Creuzwald 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH |
| 29 M | Lampelot | Jean-Marc | 24/05/1950 | 30 Rue Pinnopore 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 30 MME | Delcum | Lila | 25/10/1978 | 5 Avenue Beethoven 57150 CREUTZWALD | CFE |
| 31 MME | Ferque | Martine | 27/11/1929 | 7 Rue du Rousseau 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF |
| 32 M | Festor | Jean-Marc | 24/05/1954 | 14 Rue des Jardins 57880 HAM-SOUS-VARSBERG | TH / TF / CFE |

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 22

OBJET : Nomination des délégués au sein du S.I.E.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Varsberg – Ham-sous-Varsberg (S.I.E.).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

Premier tour de scrutin

Titulaire 1 :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Serge Sobolsky 22 voix (vingt-deux voix)

Titulaire 2 :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Laurent Noel 22 voix (vingt-deux voix)

Suppléant 1 :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Edmond Bettinger 22 voix (vingt-deux voix)

Ont été proclamés comme délégués titulaires au Syndicat Intercommunal des Eaux de Varsberg – Ham-sous-Varsberg (S.I.E.) :

- M. Serge Sobolsky 22 voix (vingt-deux voix)

- M. Laurent Noel 22 voix (vingt-deux voix)

A été proclamé comme délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Varsberg – Ham-sous-Varsberg (S.I.E.) :

- M. Edmond Bettinger 22 voix (vingt-deux voix)

Publié le : 11.06.2020

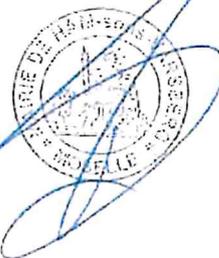
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 11.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

OBJET : Nomination des délégués au sein du S.I.V.O.S.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Simple (S.I.V.O.S. Scolaire).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

Premier tour de scrutin

Titulaire 1 :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Jérôme Lichner 22 voix (vingt-deux voix)

Titulaire 2 :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Mme Cindy Bertrand 22 voix (vingt-deux voix)

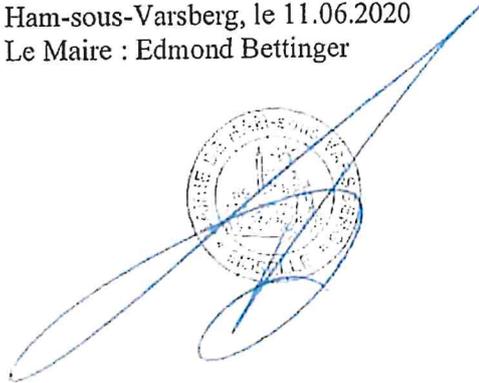
Ont été proclamés comme délégués titulaires au Syndicat Intercommunal à Vocation Simple (S.I.V.O.S. Scolaire). :

- M. Jérôme Lichner 22 voix (vingt-deux voix)
- Mme Cindy Bertrand 22 voix (vingt-deux voix)

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

OBJET : Nomination des délégués au sein de M.A.T.E.C.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de Moselle agence technique (M.A.T.E.C.).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

Premier tour de scrutin

Titulaire :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Sébastien Quentin 22 voix (vingt-deux voix)

Suppléant :

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Laurent Noel 22 voix (vingt-deux voix)

A été proclamé comme délégué titulaire à Moselle agence technique (M.A.T.E.C.) :

- M. Sébastien Quentin 22 voix (vingt-deux voix)

A été proclamé comme délégué suppléant à Moselle agence technique (M.A.T.E.C.) :

- M. Laurent Noel 22 voix (vingt-deux voix)

Publié le : 11.06.2020

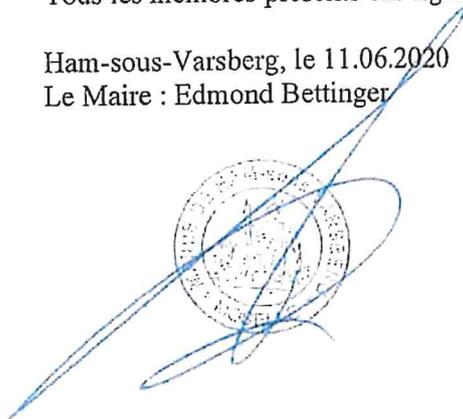
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 11.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 22

**OBJET : Nomination d'un représentant de la commune au CA du
Collège.**

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Il convient de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration du Collège Bergpfad de Ham-sous-Varsberg.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de son représentant.

Premier tour de scrutin

Nombre de voix : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Jérôme Lichner 22 voix (vingt-deux voix)

A été proclamé comme représentant de la commune au conseil d'administration du Collège Bergpfad de Ham-sous-Varsberg :

- M. Jérôme Lichner 22 voix (vingt-deux voix)

Publié le : 11.06.2020



POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

OBJET : Délégations accordées au Maire et délégations de signature.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 500 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites. Le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer ce pouvoir,

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal.

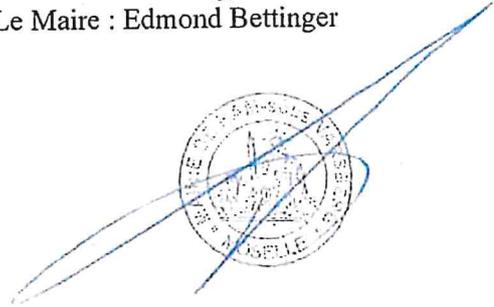
Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 22

OBJET : Accréditation de l'Ordonnateur et délégations de signature.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

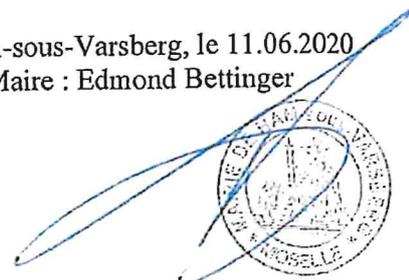
Le Conseil Municipal, accepte que Monsieur Edmond Bettinger, ordonnateur de la Commune, et du C.C.A.S. donne délégation de signature à Messieurs et Mesdames :

- Mme Nicole Persem, 1ère Adjointe au Maire chargée du service technique et des fêtes et cérémonies,
- M. Pascal Papst, Adjoint au Maire chargé des associations,
- Mme Cindy Bertrand, Adjointe au Maire chargée des écoles,
- M. Laurent Noel, Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la voirie,
- Mme Estelle Dechoux-Doyen, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et des aînés,
- M. Sébastien Quentin, Adjoint au Maire chargé des travaux et de l'urbanisme.

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 22

OBJET : Délégation accordée aux adjoints.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

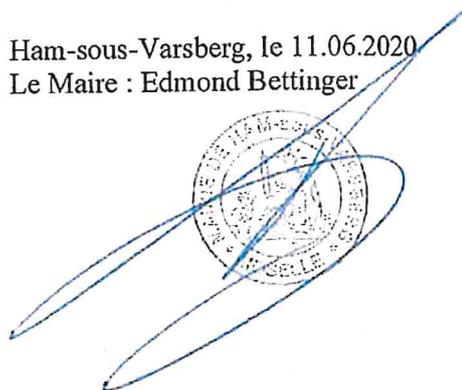
Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Conformément à la délibération du conseil municipal portant sur les délégations du Conseil Municipal accordées au Maire, le conseil municipal autorise tous les adjoints à porter plainte en son nom, en cas d'empêchement de sa part et pour la durée de son mandat.

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 11.06.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 22

OBJET : Délégation du maire aux conseillers.

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le maire de la commune de Ham-sous-Varsberg

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est intéressant de prévoir une délégation à :

M. Nicolas Weber. Délégué pour intervenir dans les domaines, informatiques et communications.

M. Christophe Fistarol. Délégué pour intervenir dans les domaines des sports et des associations.

M. Cyrille Dalstein. Délégué pour intervenir dans les domaines des espaces verts, de l'environnement et de la chasse.

Mme Audrey Graf. Déléguée pour intervenir dans les domaines du cimetière et de la gestion immobilière.

M. Jérôme Lichner. Délégué pour intervenir dans les domaines du conseil municipal des jeunes, des crèches et des Maisons d'Assistants Maternels.

M. Serge Sobolsky. Délégué pour intervenir dans les domaines du patrimoine et des infrastructures communales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide



Article 1^{er} : M. Nicolas Weber assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines, informatiques, communications et des nouvelles technologies.

M. Christophe Fistarol assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines des sports et des associations.

M. Cyrille Dalstein assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines des espaces verts, de l'environnement et de la chasse.

Mme Audrey Graf assurera la fonction de déléguée pour intervenir dans les domaines du cimetière et de la gestion immobilière.

M. Jérôme Lichner assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines du conseil municipal des jeunes, des crèches et des Maisons d'Assistants Maternels.

M. Serge Sobolsky assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines du patrimoine et des infrastructures communales.

Article 2 : Ces délégations sont consenties pour la durée du mandat.

Publié le : 11.06.2020

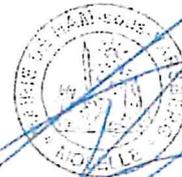
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 11.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 juin 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 22

**OBJET : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers
municipaux.**

L'an deux mil vingt et le onze juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Audrey GRAF ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

Absent (s) excusé (s) : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions à :

Mme Nicole Persem adjointe
M. Pascal Papst adjoint
Mme Cindy Bertrand adjointe
M. Laurent Noel adjoint
Mme Estelle Dechoux-Doyen adjointe
M. Sébastien Quentin adjoint
M. Nicolas Weber conseiller municipal
M. Christophe Fistarol conseiller municipal
M. Cyrille Dalstein conseiller municipal
Mme Audrey Graf conseillère municipale
M. Jérôme Lichner conseiller municipal
M. Serge Sobolsky conseiller municipal



Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 2 865 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6 %,

Considérant que pour une commune de 2 865 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8 %,

Considérant que pour une commune de 2 865 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour et 3 voix contre.

Décide : à la demande du maire de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 46,28 % de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 28 mai 2020.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 14,68 % de de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 28 mai 2020.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux titulaire de délégation à 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 28 mai 2020.

Approuve : la répartition des indemnités suivante :

| | | |
|---|---------------------------|--------------------------|
| M. Edmond Bettinger | Maire | 46,28 % de l'indice brut |
| Mme Nicole Persem | 1 ^{ère} adjointe | 14,68 % de l'indice brut |
| M. Pascal Papst | 2 ^{ème} adjoint | 14,68 % de l'indice brut |
| Mme Cindy Bertrand | 3 ^{ème} adjointe | 14,68 % de l'indice brut |
| M. Laurent Noel | 4 ^{ème} adjoint | 14,68 % de l'indice brut |
| Mme Estelle Dechoux-Doyen | 5 ^{ème} adjointe | 14,68 % de l'indice brut |
| M. Sébastien Quentin | 6 ^{ème} adjoint | 14,68 % de l'indice brut |
| M. Nicolas Weber conseiller municipal | | 6,00 % de l'indice brut |
| M. Christophe Fistarol conseiller municipal | | 6,00 % de l'indice brut |
| M. Cyrille Dalstein conseiller municipal | | 6,00 % de l'indice brut |
| Mme Audrey Graf conseillère municipale | | 6,00 % de l'indice brut |
| M. Jérôme Lichner conseiller municipal | | 6,00 % de l'indice brut |
| M. Serge Sobolsky conseiller municipal | | 6,00 % de l'indice brut |

Décide : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Publié le : 11.06.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 11.06.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 11.06.2020

Le Maire : Edmond Bettinger

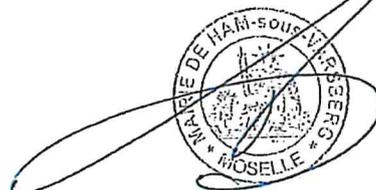


Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT DE BOULAY

COMMUNE de Ham-sous-Varsberg

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (2 865) (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 6 627,53 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

| Nom du bénéficiaire et % | Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) | Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 % | Total en % |
|--------------------------|--|---|------------|
| Edmond Bettinger | 46,28 % | | 46,28 % |

B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

| Nom du bénéficiaire et % | Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) | Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 % | Total en % |
|---------------------------------|---|--|-------------------|
| Nicole Persem | 14,68 % | | 14,68 % |
| Pascal Papst | 14,68 % | | 14,68 % |
| Cindy Bertrand | 14,68 % | | 14,68 % |
| Laurent Noel | 14,68 % | | 14,68 % |
| Estelle Dechoux-Doyen | 14,68 % | | 14,68 % |
| Sébastien Quentin | 14,68 % | | 14,68 % |

Enveloppe globale : 78,85 %

C - CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

*commune de + de 100 000 hab. : maximum 6 % terme de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-20, I et L 2123-24-1, I)

*commune moins de 100 000 hab. : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-24-1- II)

*délégation du maire art. L 2122-18 et 20 du CGCT (art. L 2123 24, III - non cumulable avec celle du L 2123-24-1- II)

*suppléance effective du maire (art. L 2122-17 du CGCT)

| Identité des bénéficiaires | % | + ... % | Total en % |
|-----------------------------------|---------------|----------------|-------------------|
| Nicolas Weber | 6,00 % | | 6,00 % |
| Christophe Fistarol | 6,00 % | | 6,00 % |
| Cyrille Dalstein | 6,00 % | | 6,00 % |
| Audrey Graf | 6,00 % | | 6,00 % |
| Jérôme Lichner | 6,00 % | | 6,00 % |
| Serge Sobolsky | 6,00 % | | 6,00 % |

Total général : 100 %

Fait à Ham-sous-Varsberg, le 11/06/2020

Le Maire, Edmond Bettinger

